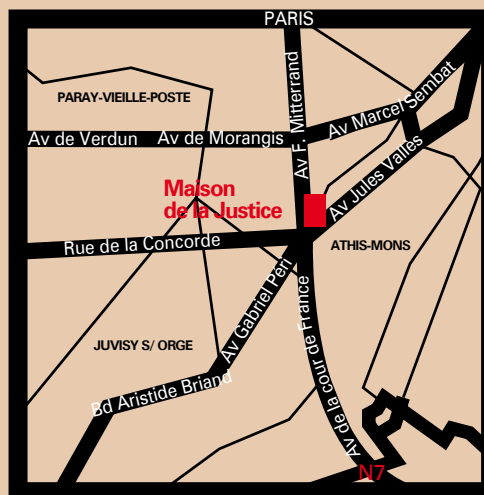


NUMÉROS UTILES

- Commissariat d'Athis-Mons - 01 69 84 23 70
- Commissariat de Juvisy-sur-Orge - 01 69 84 30 30
- Police Municipale Athis-Mons - 01 69 57 51 02
- Police Municipale Juvisy-sur-Orge - 01 69 56 52 41
- Police Municipale Paray-Vieille-Poste - 01 60 48 80 10
- Tribunal de Grande Instance (Evry) - 01 60 76 78 00
- Tribunal d'Instance Juvisy-sur-Orge - 01 69 12 18 30
- Tribunal d'Instance Longjumeau - 01 69 10 26 50
- Maison des avocats (Evry) - 01 60 77 00 28
- INAVEM (Aide aux victimes) - 0884 284 637
- Allo Enfance Maltraitée - 119
- ADIL (Logement) - 0820 169 191
- CIRA (Droit public) - 39 39
- Impôt Service - 0810 467 687
- Travail Info Service - 0821 347 347
- Violences conjugales, femmes info service - 39 19
- Femmes solidarité 91 - 01 60 79 86 64
- Paroles de Femmes - 01 60 11 97 97

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

4, avenue François Mitterrand
91200 Athis-Mons
Tél : 01 60 48 70 59
Fax : 01 60 48 72 69
Site : www.portesessonne.fr
Mail : mjd@portesessonne.fr



ACCÈS

Gare de Juvisy - Bus 285/385, Arrêt Pyramide
Nationale 7, Carrefour de la Pyramide

HORAIRES

Lundi 14h-18h
Mardi au Jeudi 09h-12h30 / 13h30-18h
Vendredi 09h-12h30 / 13h30-15h30

Imprimé sur du papier recyclé - Édition 2012



LES PORTES DE L'ESSONNE

ATHIS-MONS
JUVISY-SUR-ORGE
PARAY-VIEILLE-POSTE

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de la Justice et du Droit des Portes de l'Essonne vous accueille, vous informe et vous aide à faire respecter vos droits.

Destinée à apporter à tous un soutien juridique, la MJD est un lieu de médiation, de prévention et de citoyenneté.

Des permanences gratuites sont assurées par des intervenants qualifiés.



L'ACCÈS AU DROIT

Vous voulez connaître vos droits et obligations, avoir une information juridique sur un domaine précis ou connaître la procédure à engager dans des domaines tels que le droit de la famille, le droit pénal, le droit du travail, le droit de la consommation.

- Des **juristes** vous reçoivent, vous informent et vous orientent.

(De préférence sur rendez-vous).

- Une **greffière** peut aussi vous accompagner dans la rédaction de vos requêtes ou vos démarches d'aide juridictionnelle.

(De préférence sur rendez-vous).

- Des consultations d'**avocats** et de **notaires** peuvent vous être proposées.

(sur rendez-vous).

- L'**écrivain public** vous aide dans la rédaction de vos courriers administratifs.

(Sans rendez-vous).

LA JUSTICE DE PROXIMITÉ

Afin de rapprocher la justice des justiciables, la MJD accueille également les associations de contrôle judiciaire et de réparation pénale, ainsi que les délégués du Procureur de la République.

LA RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS

Les partenaires de la MJD vous accompagnent dans la résolution de vos conflits.

Les conciliateurs de justice :

Mandatés par le Tribunal d'Instance, ils vous aident à régler les litiges du quotidien (voisinage, consommation, impayés, ...) et à trouver une solution amiable.

(Sur rendez-vous).

Les Délégués du Défenseur des Droits :

Leur mission est de régler les problèmes entre les citoyens et les administrations ou services publics (CAF, CPAM, centre des impôts...).

Ils interviennent aussi contre les discriminations (inégalités de traitement dans l'emploi, le logement, l'éducation et la formation, l'accès aux biens et services publics et privés, l'accès aux soins et aux services sociaux).

(Sur rendez-vous).

L'AIDE AUX VICTIMES

Vous êtes victime d'une infraction, le service d'aide aux victimes peut vous informer, vous orienter et vous assister dans vos démarches.

Soutien juridique : aide juridictionnelle, information sur les démarches (procédure, plainte, ...)

Soutien psychologique : une psychologue vous reçoit, de préférence sur rendez-vous.

La lutte contre les violences conjugales :

Vous êtes victime de violences conjugales ? Une psychologue vous reçoit et vous écoute.

(Gratuit et confidentiel).

